

Nombre de  
membres en  
exercice

**95**

Présents et  
représentés

**81**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux  
Le trente du mois de juin à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni au Météore à Meythet (Annecy) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date  
d'affichage

12 JUIL. 2022

Déposée en  
Préfecture le

12 JUIL. 2022

#### Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Franck BOGEY, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Pierre BRUYERE, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Thomas MESZAROS, Philippe MONMONT, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Christian PETIT, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREYON, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Marie-Odile DUBOIS (suppléante de Jean-François GIMBERT)

#### Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, François ASTORG à Etienne ANDRÉYS, Alexandra BEAUJARD à Marion LAFARIE, Marie BERTRAND à Charlotte JULIEN, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Bilel BOUCHETIBAT à Anthony GRANGER, Vanessa BRUNO à Olivier TRIMBUR, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Lola CECCHINEL, Isabelle DIJEAU à Corinne BOULAND, Samuel DIXNEUF à Nora SEGAUD-LABIDI, Fabienne GREBERT à Lola CECCHINEL, Bruno LYONNAZ à Christian ANSELME, Patricia MERMOZ à Noëlle DELORME, Aurélien MODURIER à Jean-Louis TOÉ, Xavier OSTERNAUD à Frédérique LARDET, Gérard PASTOR à Elisabeth EMONET, Raymond PELLICIER à Pierre BRUYERE, Tony PESSEY à Thomas MESZAROS, Eric PEUGNIEZ à Alexandre MULATIER-GACHET, Christophe PONCET à Christian MARTINOD, Yannis SAUTY à Chantale FARMER, Bénédicte SERRATE à Viviane MARLE

#### Etaient excusé(e)s

Frédérique BANGUÉ, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Christian BOVIER, Odile CERIATI-MAURIS, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY, Ségolène GUICHARD, Catherine MERCIER-GUYON, Michel MUGNIER-POLLET, Marie-Luce PERDRIX, Jean-Luc RIGAUT, Guillaume TATU, Gilles VIVIAN

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20220630-9380-DE-1-1  
en date du 12/07/22 ; REFERENCE ACTE : DEL-2022-139

**Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance**

## OBJET

### PLAN DE MOBILITÉ 2030 - APPROBATION

*Didier SARDA, rapporteur*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 réservant au Conseil communautaire certaines attributions ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment l'article 1214-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/DRCL/BCLB-2018-0066, en date du 21 décembre 2018, approuvant les statuts de la communauté d'agglomération du Grand Annecy et emportant compétence du Grand Annecy, notamment en matière d'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports ;

Vu la délibération du 27 juin 2019 arrêtant le projet de Plan de déplacements urbains (PDU) du Grand Annecy et autorisant l'ouverture d'une enquête publique ;

Vu les conclusions du rapport d'enquête publique n° 19000237/38 remis par le commissaire-enquêteur le 7 février 2020 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-59 du 25 mars 2021 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal habitat mobilité bioclimatique (PLUI-HM bioclimatique) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-41 du 25 mars 2021 approuvant l'adaptation du projet de PDU arrêté en 2019 en projet de plan de mobilité 2030 (PDM), conformément à la loi LOM, et en intégrant les réponses aux réserves du commissaire-enquêteur et certaines actions du PCAET ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le plan climat air énergie territorial (PCAET) du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-163 du 24 juin 2021 arrêtant le projet de plan de mobilité (PDM) 2030 du Grand Annecy et autorisant l'ouverture d'une enquête publique ;

Vu les conclusions du rapport d'enquête publique n° 21000169/38 remis par la commission d'enquête le 9 mars 2022 ;

Considérant l'avis consultatif du Comité des partenaires réuni le 20 avril 2022 et auquel a été présenté le plan de mobilité 2030.

#### **I. Raison d'être et objectifs du PDM**

Le plan de mobilité (PDM) est un document obligatoire pour le Grand Annecy, autorité organisatrice de mobilité (AOM), dont le ressort territorial compte 203 000 habitants.

« *Le PDM vise à contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports, selon une trajectoire cohérente avec les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique, à la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore ainsi qu'à la préservation de la biodiversité.* » (articles L.1214-1 à 37 et R.1214-1 à 11 du Code des transports).

Le PDM 2030 du Grand Annecy répond aux exigences de la loi LOM et se fonde sur un solide processus de concertation.

La composition du PDM est le fruit d'une co-construction. Son ambition est d'allier mobilité durable et développement du territoire, favoriser le changement de pratiques de mobilité et garantir les conditions d'un cadre de vie de qualité.

Le PDM 2030 est un document pivot pour les plans et programmes stratégiques du Grand Annecy :

- il décline le volet mobilité du plan climat air énergie territorial et contribue à répondre à la stratégie fixée par le PCAET ;
- il préfigure le volet mobilité du futur plan local d'urbanisme intercommunal habitat mobilité bioclimatique ;
- il intègre les objectifs du projet de territoire ayant trait à la mobilité ;
- il est en conformité avec le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le processus de concertation entamé en 2015 avec le projet de PDU a abouti, au terme de deux enquêtes publiques, au présent plan de mobilité 2030 qui comprend :

- un plan de 50 actions articulées autour de 15 axes et 6 orientations stratégiques ;
- une annexe environnementale ;
- une annexe accessibilité.

L'ensemble des modes de déplacement étant ciblés, les objectifs de report modal suivants sont fixés à l'horizon 2030 :

- augmenter la part des déplacements en transports collectifs pour la porter à 10 % ;
- multiplier par 5 la part des déplacements à vélo pour la porter à 10 % ;
- faire baisser l'usage de la voiture à 53 % au lieu de 65 % ;
- augmenter la part des déplacements à pied (26 % au lieu de 24,5 %).

## **II. Avis favorable de la commission d'enquête publique**

Conformément aux dispositions réglementaires, le PDM a fait l'objet d'une enquête publique du 19 janvier au 21 février 2022.

Préalablement à la consultation du public, le PDM a été adressé pour avis aux partenaires publics associés (PPA). Ainsi, les communes, les territoires voisins et l'ensemble des organismes partenaires impliqués dans la dynamique territoriale du Grand Annecy et les mobilités ont pu formuler un avis et des observations argumentées sur le projet de PDM 2030.

Selon les termes du procès-verbal de synthèse déposé le 23 février 2022 par la commission d'enquête : « *L'enquête s'est déroulée conformément aux textes en vigueur et aux prescriptions de l'arrêté de Madame la Présidente du Grand Annecy* ».

A la demande de la commission d'enquête, le Grand Annecy a remis le 7 mars 2022 un mémoire en réponse aux observations des PPA et à certaines observations du public.

Sur la base de ce mémoire, la commission d'enquête a remis le 9 mars 2022 un avis favorable au projet de plan de mobilité du Grand Annecy, assorti de 6 recommandations.

## **III. Prise en compte de l'avis des PPA et de la commission d'enquête publique**

Bien que ne revêtant aucun caractère obligatoire, les 6 recommandations formulées par la commission d'enquête trouvent une réponse dans le PDM et son articulation avec les autres programmes stratégiques du Grand Annecy.

La qualité des remarques émises par les PPA a conduit à effectuer des modifications mineures qui contribuent à compléter, mettre à jour et renforcer la cohérence du PDM.

Ces modifications sont énoncées dans le mémoire du Grand Annecy en réponse au procès-verbal de la commission d'enquête publique. Elles figurent également dans le rapport d'enquête publique n° 21000169/38 remis par la commission d'enquête le 9 mars 2022.

Les modifications apportées à la version finale du plan de mobilité 2030 sont listées ci-dessous :

- Ajout du partenaire SILA aux actions n° 3, 8, 25 et 36
- Ajout du partenaire CCI aux actions n° 30, 38 et 45
- Ajout du partenaire Région aux actions n° 4, 8 et 19
- Ajout du partenaire « *association de commerçants* » aux actions n° 16 et 44
- Ajout du partenaire AREA-APRR aux actions n° 26 et 42
- Ajout du partenaire Département de la Haute-Savoie à l'action n° 42
- Ajout des partenaires CFA « *L'école by CCI* », UCLY, ISETA à l'action n° 24
- Ajout des mentions suivantes à l'action n° 2 :
  - « *Prolongement de la ligne RYTHMO 3 sur Chavanod jusqu'au rond-point du stade, puis avec la livraison de la nouvelle route derrière la mairie, desserte des 650 élèves de l'ISETA. Optimisation des tracés des lignes 8 et 16 dans ce secteur* » ;
  - « *Améliorer la desserte du pôle économique d'Allonzier la Caille en étudiant le renforcement de la desserte actuelle (ligne interurbaine T72/272) ou la création d'une nouvelle liaison TC en lien avec les pôles multimodaux de Pringy et Groisy* » ;
  - « *Etudier le développement d'une desserte de proximité et de rabattement entre le Pays de Cruseilles et le Grand Annecy, en lien avec les pôles multimodaux de Pringy et Groisy* ».
- Ajout de la mention suivante à l'action n°3 :
  - « *Le Conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 a adopté le principe de réaliser une première combinaison de branches de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la Rive Ouest et les Glaisins (DEL-2022-06). Sur cet axe, qui permet de démarrer le réseau de Transport en Commun en Site Propre Intégral (TCSPi) du Grand Annecy, les conditions d'insertion seront précisées dans le cadre des études préliminaires qui seront lancées en 2022.*»
- Ajout de la mention suivante à l'action n°11 :
  - « *L'étude d'un schéma directeur des interfaces multimodales va démarrer en 2022, piloté par le Grand Annecy.*»
- Ajout de la mention suivante à l'action n°15 :
  - « *Etude de piétonisation de certaines rues aux abords des établissements scolaires.*»
- Ajout de la mention suivante à l'action n°24 :
  - « *Créer des stationnements vélos en amont des passages piétons.* »
- Ajout de la mention suivante à l'action n°32 :
  - « *Etude du réaménagement du diffuseur n°17 d'Annecy Nord a été engagée en 2022 en partenariat avec le Département et le concessionnaire autoroutier AREA-APRR.* »
- Ajout de la mention suivante à l'action n°44 :
  - « *Adapter la réglementation du stationnement aux abords du réseau de Transport en Commun en Site Propre Intégral (TCSPi) et de ses stations, ainsi qu'aux abords des pôles et interfaces de multimodalité.*»
- Suppression des illustrations et du prix du forfait post-stationnement à l'action n°44.
- Modification de la carte « *un territoire multiple* » page 28 pour inclure Chavanod dans le cœur d'agglomération.
- Modification des cartes synthétiques figurant les corridors de transports collectifs pour prolonger le corridor de Villaz à Fillière et relier la gare de Groisy.
- Mise à jour de la carte « *Favoriser les modes actifs* ».

## **V. Recueil de l'avis consultatif du Comité des Partenaires**

Le Grand Annecy a réuni le 20 avril 2020 le comité des partenaires, conformément aux délibérations n° 2021-43 et 2021-273 qui fixent la composition de ces trois collèges :

- collège des associations d'usagers et des citoyens,
- collège des employeurs, acteurs économiques et établissements d'enseignement supérieur,
- collège des partenaires institutionnels et territoires voisins.

Conformément aux dispositions prévues par la loi LOM, le contenu du PDM 2030 a été présenté au comité des partenaires sous forme d'ateliers thématiques organisés autour des orientations stratégiques.

Les partenaires ont formulé leurs remarques sur le plan d'actions pendant la séance puis en ligne, sur un formulaire *ad hoc* jusqu'à la mi-mai 2022.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- d'approuver le rapport de la commission d'enquête publique n° 21000169/38 remis le 9 mars 2022 portant un avis favorable sur le projet de plan de mobilité 2030 ;
- d'approuver le plan de mobilité 2030 annexé ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 81

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.